

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONVOCATION :

03/07/2018

AFFICHAGE :

03/07/2018

Conseillers en

exercice : 19

L'an deux mil dix-huit,

Le mercredi 25 juillet à 20 h 30

Présents : 12

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur William BERRICHILLO, Maire.

Votants : 17

PRESENTS : MM et MMES BERRICHILLO, VILLETTE, MARTINS, FISCHER, DELOMME, MARTINI, LOUREIRO, TARGET, FAVRE, DUPERRIER, CLOUP, DILLMANN

ABSENT EXCUSE : Mme GRAZIANI pouvoir donné à Mme MARTINI

M CORDIN pouvoir donné à M BERRICHILLO

Mme BRESSANELLI pouvoir donné à Mme LOUREIRO

M MASSON pouvoir donné à Mme MARTINI

Mme PICAVET pouvoir donné à Mme DILLMANN

ABSENTS : MM PARIS, BLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTINI

OBJET DE LA DELIBERATION :

Projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé à la carte, issu de la fusion du syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval (SIVOA), du syndicat mixte du bassin supérieur de l'Orge (SIBSO) et du Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et d'Assainissement des communes de la région de Limours (SIHA)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite MAPTAM, portant sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale de la République,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite NOTRE, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Vu la délibération du comité syndical du 11 avril 2018 du SIHA demandant la fusion entre le SIVOA, le SIBSO et le SIHA réceptionnée en préfecture le 18 avril 2018,
- Vu l'arrêté interdépartemental n° 2018-PREF-DRCL/281 du 14 juin 2018, portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé à la carte issu de la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA, notifié à l'ensemble des collectivités adhérentes,
- Considérant qu'il apparaît opportun fusionner le SIBSO, le SIVOA et le SIHA,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, 16 POUR, 1 ABSTENTION (Mme DILLMANN)

- Approuve le projet de périmètre d'un nouveau syndicat mixte fermé issu de la fusion du SIVOA, du SIBSO et du SIHA, tel que défini par l'arrêté interdépartemental en date du 14 juin 2018 ainsi que le projet de statut du nouveau syndicat.

PRISE EN CHARGE DU FPIC 2015 PAR LA CCPL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Limours décidant la répartition du FPIC 2018 selon la méthode du 50-50,

Considérant la nécessité de signifier l'accord de la commune de Saint Maurice Montcouronne sur cette prise en charge,

Le conseil municipal
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte que le FPIC 2018 soit réparti selon la méthode du 50-50.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés, modifiés ou supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le tableau des effectifs suivant :

TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS	FILIERE	FONCTIONS A titre indicatif uniquement	EFFECTIFS		TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMAIRE
			budgétaires	pourvus	

Mairie

Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Administrative	Finances et gestion administrative des personnels	1	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Administrative	Accueil, Etat Civil, régisseur périscolaire	1	1	35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	0	35 heures
Agent contractuel de droit public	Administrative	Accueil, urbanisme, élections	1	1	35 heures

Services Techniques

Agent de maîtrise	Technique	Coordonnateur des agents des ST	1	0	35 heures
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	2	2	35 heures
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	1	0	35 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien bâtiments, espaces verts	3	3	35 heures

Ecole Simone Soumier

Adjoint d'animation	Animation	Responsable périscolaire	1	1	21 heures
Adjoint d'animation	Animation	ATSEM	1	1	35 heures
Adjoint technique	Technique	ATSEM	1	1	28 heures
Adjoint technique	Technique	Cantine	1	1	35 heures
Adjoint technique	Technique	Cantine	1	1	5,54 heures
Adjoint technique	Technique	Gestion activités périscolaires, bus	1	1	27,5 heures
Adjoint technique	Technique	Entretien polyvalent	1	1	21 heures
Adjoint technique	Technique	Gestion activités périscolaires, bus	1	1	21 heures
Adjoint technique	Technique	Gestion activités périscolaires, bus	1	0	28 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	1	19,75 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	0	24,92 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Etudes surveillées	1	1	4,15 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	1	18,33 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	Cantine, garderie, animations périscolaires	1	0	24,92 heures
Agent contractuel de droit public	Technique	cantine, garderie, animation périscolaire et gestion administrative	1	1	35 heures

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS POURVUS : 20
TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS NON POURVUS : 6

DIT que les tableaux des effectifs antérieurs sont rapportés.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DU PNR

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Maurice Montcouronne a souhaité intégrer le territoire du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR).

Dans ce cadre, conformément à ce qui est prévu, la commune est éligible au statut de « commune associée », étape de transition avant l'intégration.

Une convention a été signée le 22 juin 2018. Cette convention précise qu'un élu de la commune doit être désigné pour la représenter au Comité syndical du Parc.

Après avoir procédé au vote et en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

DESIGNE M William BERRICHILLO comme représentant de la commune de Saint Maurice Montcouronne au sein du Comité Syndical du PNR.

AUTORISATION DE TITRER LES FRAIS D'HUISSIER DANS L'AFFAIRE « CHEMIN DE PREDECELLE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'historique des procédures juridiques concernant les constructions illégales « chemin de Prédecelle ».

La Cour d'appel de Paris, dans son arrêt du 29 mars 2018, a condamné les propriétaires du terrain à notamment faire afficher à leurs frais, par voie d'huissier, les conclusions de cet arrêt.

Aucun huissier ne souhaitant exécuter cet arrêt sans être préalablement rémunéré, la commune a décidé de procéder au paiement de la facture de la SELARL AGARD-VIGNER, huissiers de justice associés, 1 rue Pierre Brossolette à DRAVEIL, qui a accepté d'effectuer cette mission.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'engager le recouvrement des frais engagés par la commune.

DEMANDE le titrage des sommes à récupérer auprès des personnes désignées dans l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris en date du 29 mars 2018.

La séance est levée à 22h30